



**LA JUSTICE  
POUR TOUS**



**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**VOTRE  
PAROLE  
CONTRE  
LA LEUR ?**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# VOTRE PAROLE CONTRE LA LEUR ?

Tous les ans, en France, des plaintes continuent de faire état de violations des droits humains commises par certains membres de forces de l'ordre, telles que des injures racistes, des utilisations abusives de la force, des passages à tabac et même des homicides. Imaginez que cela vous arrive : quelles seraient les chances d'obtenir justice ?

Au quotidien, les juges et le parquet travaillent avec des policiers et ont donc tendance à croire leurs témoignages. Lorsqu'ils ont à traiter de plaintes pour violences policières, trop souvent ils les classent sans suite sans même mener d'enquête. En outre, les personnes qui portent plainte se retrouvent souvent elles-mêmes poursuivies pour délit d'outrage et rébellion. Quant aux enquêtes disciplinaires internes, elles ne sont pas non plus indépendantes ni impartiales. Tout jouerait donc contre vous.

Exigez dès maintenant des mesures en faveur d'un système plus équitable. Demandez que l'actuelle CNDS, ou le futur défenseur des droits s'il reprend ses missions, ait les pouvoirs nécessaires pour garantir des enquêtes justes et efficaces.

## PASSEZ À L'ACTION !

**Signez la carte-pétition ci-dessous et envoyez-la au ministre français de la Justice.**

Image : Des CRS sur les Champs-Élysées à Paris, le 9 juillet 2006. © AP/PA Photo/Baz Ratner

Index: EUR 21/004/2009

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



## LA JUSTICE POUR TOUS

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**Madame le ministre,**

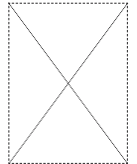
Je souhaite vous faire part de ma préoccupation quant au système actuel d'enquête sur les plaintes contre la police, qui favorise les policiers au détriment des simples citoyens. Je demande donc qu'il soit réformé afin que les deux parties soient traitées à égalité, conformément aux exigences du droit international.

Je vous exhorte à veiller à ce que l'actuelle CNDS, ou le futur défenseur des droits s'il reprend ses missions, dispose de personnel spécialisé indépendant de la police, du parquet et des autorités judiciaires, et ait le pouvoir : de recevoir directement les plaintes des victimes ; d'enquêter en toute indépendance sur toutes les allégations de violations des droits humains ; de saisir les autorités judiciaires à propos d'une affaire et de faire appel de toute décision de classer une affaire sans suite ; d'ordonner l'ouverture d'une procédure disciplinaire ; et d'adresser des recommandations contraignantes aux autorités policières.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_



**Rachida Dati**  
**Ministre de la Justice**  
**Ministère de la Justice**  
**13 Place Vendôme**  
**75042 Paris Cedex 01**  
**France**

Index: EUR 21/004/2009

Image: Étudiant manifestant à Toulouse contre les projets du gouvernement concernant l'emploi des jeunes, 2006. © AP/PA Photo/Remy Gabalda  
Amnesty International, International Secretariat, Peter Benenson House, 1 Easton Street, London WC1X 0DW, United Kingdom. [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)